

Liste des bonus réparation (TTC)¹

Sans seuil

Avec seuil

2022 – 2023				2024		2025			
Produit	Bonus TTC	Produit	Bonus TTC	Produit	Bonus TTC	Produit	Bonus TTC		
Appareil de sport (vélo d'appartement, rameur, tapis de course, plateforme vibrante)	15 €	Four encastrable (hors micro-onde)	20 €	Perceuse / visseuse	15 €	Four posable	15 €	Climatiseur mobile	25 €
Appareil photo numérique	20 €	Hotte	20 €	Petit-déjeuner : bouilloire, centrifugeuse et extracteur, grille-pain, presse-agrumes	10 €	Friteuse	10 €	Hygiène et Beauté : épilateur, sèche-cheveux, lisseur, rasoir, tondeuse	10 €
Aspirateur : balai, robot, traineau	15 €	Instrument de musique	15 €	Plaque de cuisson	20 €	Imprimante et scanner (seuil décl. : 150€)	35 €	Nettoyeur vapeur	15 €
Audio / Vidéo hors enceinte et vidéoprojecteur : amplificateur, chaîne hi-fi, lecteur DVD, lecteur Enregistreur Audio Vidéo, home-cinéma, table de mixage, tuner / démodulateur	15 €	Lave-linge	25 €	Réfrigérateur / Congélateur	25 €	Four micro-onde	20 €	Outillage électroportatif*	15 €
Cave à vin	25 €	Lave-vaisselle	25 €	Repassage hors centrale vapeur : défroisseur à main, fer à repasser	10 €	Moniteur (seuil décl. : 100€)	30 €	Traitement de l'air hors climatisation: ventilateur, purificateur d'air et humidificateur	10 €
Centrale vapeur	20 €	Machine à café avec filtre	10 €	Sèche-linge	25 €	Ordinateur fixe / tout-en-un (seuil décl. : 180€)	45 €		
Console de jeux	20 €	Machine à café tout automatique	25 €	Tablette	25 €	Robot culinaire	10 €		
Cuisinière	20 €	Machine à café proportionné (capsule et dosette)	15 €	Téléphone portable	25 €	Téléphone fixe	10 €		
Drone	15 €	Mobilité urbaine : vélo à assistance électrique, trottinette électrique, hoverboard, gyroroue	15 €	Téléviseur	30 €				
Enceinte	20 €	Ordinateur portable (seuil décl. : 180€)	45 €	Vidéoprojecteur	30 €				
Entretien jardin : taille haie électrique, tondeuse à gazon électrique	15 €								

Soutien financier moyen = ~20% du coût de la réparation

Note (1) Soutiens financiers proposés pour le lancement du dispositif, sous réserve de modification le cas échéant

Note (2) Le soutien financier s'applique à concurrence du montant de la facture réparation – i.e. si le montant TTC de la facture est inférieur au montant du soutien financier, la réparation n'est pas prise en charge par le Fonds

* : les produits concernées seront définis en concertation avec la filière ABJ